

| LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

DECISION

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision 12 juillet 2019 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu la décision du 2 septembre 2019 relative à la création de la Direction des Affaires Financières et Comptables à compter du 1^{er} septembre 2019,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018,

Vu la décision du 8 décembre 2022 nommant Monsieur Vincent FEUILLETTE, Chef du Lab Innovation de l'Anah par intérim du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023, puis Chef du Lab Innovation de l'Anah à compter du 2 janvier 2023,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Vincent FEUILLETTE à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur :

- tous les contrats, bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 25 000 € HT relevant du pôle Lab Innovation ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € HT passés dans le cadre d'un marché public relevant du pôle LAB Innovation ;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant du pôle LAB Innovation ;
- les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché d'agence de voyage.

Article 2 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

Le chef du Lab Innovation

Fait à Paris, le 08/02/2023

La directrice générale
de l'Agence nationale de l'habitat

Vincent FEUILLETE

Valérie MANCRET-TAYLOR

Décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 09/02/2023